



**Gobet Nadine / Morand Patrice**

Amnistie fiscale cantonale

Cosignataires : 3

Réception au SGC : 12.11.13

Transmission au CE : \*12.11.13

**Dépôt et développement**

Nous demandons que le Conseil d'Etat élabore un projet de modification de la loi sur les impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales. Le dispositif actuel d'amnistie individuelle n'est pas suffisamment attractif et une procédure simplifiée devrait être mise en place pour les personnes physiques et morales afin de rendre les annonces attractives et simples pour tous les citoyens de notre canton. A ce sujet, le modèle jurassien mis en place en 2010 semble faire ses preuves et pourrait servir de base de réflexion, notamment pour le taux d'imposition à retenir.

La dernière amnistie fédérale a eu lieu en 1969, soit il y a 44 ans. Cette opération avait permis de remettre dans le circuit une somme de 11,5 milliards de francs en Suisse.

Cette régularisation fiscale permettrait des rentrées financières importantes pour notre canton d'une part, et pour les communes d'autre part, au moment où l'on a dû mettre en place des mesures structurelles et d'économies afin d'équilibrer le budget 2014. A ce sujet, le Message concernant le programme de mesures structurelles et d'économies de notre canton mentionne à la page 53 dans la liste des principales mesures nécessitant des analyses complémentaires en matière de revenus : *"Examen de l'opportunité de l'action d'une amnistie fiscale cantonale dans la perspective d'une levée du secret bancaire pour les contribuables imposés en Suisse"*. Il s'agit d'anticiper les futures mesures au niveau européen et les menaces qui planent sur le secret bancaire en Suisse. Notre Canton pourrait ainsi profiter d'une manne fiscale facile à récupérer et taxer en prenant les devants.

—

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).